



Aides à la rénovation

Afin de valoriser le patrimoine communal, il a été mis en place sur la totalité de la commune, une campagne d'aide aux travaux de ravalement pour les immeubles de plus de 25 ans et une campagne d'aide à la restauration et au remplacement des menuiseries, uniquement pour le village ancien.

Toutefois, l'ensemble du dispositif est suspendu jusqu'à l'automne 2024 en raison d'un trop grand nombre de dossiers au regard du budget annuel alloué.

Cette campagne se déroule par secteurs ([voir plan](#)) :

- Secteur 1 : éligible en permanence à l'aide au ravalement, à hauteur de 20 % du montant des dépenses subventionnables.
- Secteur 2 : [village ancien](#) éligible à l'aide au ravalement et au remplacement / restauration des menuiseries, à hauteur de 40 % des dépenses subventionnables.
- Secteur 3 : Plateau de Liverdun et Secteur 4 : Route de Pompey / Route de Frouard, éligibles en alternance tous les 2 ans, à l'aide au ravalement, à hauteur de 20 % du montant des dépenses subventionnables.



Pour bénéficier de ces aides, vous devez transmettre au service urbanisme de la mairie, dûment complétés :

- Un dossier de déclaration préalable [Cerfa n° 13703*05](#)
- Un dossier de demande de prime
- [Demande d'aide à la rénovation de menuiseries](#) (village uniquement)
- [Demande de subvention pour un ravalement de façade](#)

Et ne commencer les travaux que lorsque vous aurez obtenu les accords écrits **sur les deux dossiers** présentés.

[Règlement d'attribution des aides](#)

[Une question : urba@ville-liverdun.fr](mailto:urba@ville-liverdun.fr)